LE CHANT DES GRÔLES

25 et 26 juin 2027

Parc de Vounant - Vivonne

Autorisation parentale bénévole

À compléter par les titulaires de l'autorité parentale, puis à signer. Ce document accompagne la candidature ; l'équipe confirme ensuite les missions et horaires adaptés au mineur.

1. Le bénévole mineur

Nom et prénom

Date de naissance (JJ/MM/AAAA)

Téléphone du mineur (facultatif)

E-mail du mineur (facultatif)

2. Les responsables légaux à contacter

Responsable 1 - Nom et prénom

Qualité : parent, tuteur...

Responsable 1 - Téléphone joignable

Adresse e-mail

Responsable 2 - Nom et prénom

Qualité : parent, tuteur...

Responsable 2 - Téléphone joignable

Adresse e-mail

☐ Autorité parentale conjointe

☐ Autorité exercée par un seul responsable

3. Participation et disponibilités

☐ Préparation / montage (dates à préciser)

☐ Vendredi 25 juin 2027

☐ Samedi 26 juin 2027

☐ Démontage (dates à préciser)

Mission ou pôle convenu avec l'équipe

Dates / horaires autorisés

J'autorise / Nous autorisons le mineur identifié ci-dessus à participer bénévolement aux activités retenues par l'association Fêt'Arts, dans les créneaux indiqués. J'ai / Nous avons pris connaissance de la charte des bénévoles et des consignes du festival.

LE CHANT DES GRÔLES

25 et 26 juin 2027

Parc de Vounant - Vivonne

Accueil, autorisations et signatures

4. Accueil et départ du mineur

L'équipe confirme les conditions d'accueil et l'affectation. Indiquez comment le mineur quitte le festival à la fin de son créneau.

- [] Départ avec la personne désignée ci-dessous
- [] Départ seul expressément autorisé à l'heure indiquée

Personne autorisée à reprendre le mineur

Téléphone de cette personne

Date / heure de départ autorisée

5. En cas d'incident ou d'urgence

J'autorise / Nous autorisons l'équipe à appeler les services de secours et à contacter les responsables légaux indiqués. Les professionnels de santé appliquent les règles légales de prise en charge. Ce document ne délègue pas l'autorité parentale, ne constitue pas une autorisation générale de soins et ne limite pas la responsabilité de l'organisateur.

6. Image et vidéo - choix facultatif, distinct de la candidature

Pour les photos ou vidéos où le mineur est identifiable, à des fins d'information et de présentation du festival : site chant-des-groles.fr, comptes officiels Facebook, Instagram, TikTok et YouTube, affiches et documents de Fêt'Arts. Durée : jusqu'au 30 juin 2029. Le refus n'affecte pas la candidature. En l'absence d'accord explicite, l'image identifiable n'est pas autorisée.

- [] J'autorise / Nous autorisons cet usage de l'image
- [x] Je refuse / Nous refusons cet usage de l'image

Associez le mineur à ce choix selon son âge et sa maturité. En cas d'autorité conjointe, recueillez l'accord des deux responsables. Pour demander l'arrêt de futures utilisations, contactez l'association par le formulaire du site.

Fait à

Le (JJ/MM/AAAA)

Signature du responsable légal 1 : _____

Signature du responsable légal 2, si applicable : _____

Données : Fêt'Arts utilise ces informations pour traiter la candidature, organiser l'accueil et joindre les responsables légaux. Accès limité à l'équipe concernée et, en urgence, aux secours. Conservation selon la politique de confidentialité du site et les obligations applicables. Aucun diagnostic ni numéro de sécurité sociale n'est demandé.

Contact et droits : https://chant-des-groles.fr/nous-contacter/